

# LIAISONS SYNDICALES



SAINT-BRIEUC PPDC

# P4

LA POSTE  
DISPENSE DE TIMBRAGE

Déposé le 30/10/2024  
À distribuer avant le 05/11/2024

JOURNAL DU SNUDI-FORCE OUVRIERE DES CÔTES-D'ARMOR - N°202 NOVEMBRE 2024



## Budget 2025 : une saignée sans précédent, c'est inacceptable !

### Rentrée 2024 :

- **650** postes au niveau national  
se sont traduits dans notre département par

- **13** postes,
- **2** écoles,
- **46** classes,
- **2** remplaçants...



### Rentrée 2025 :

- **3155** postes nationalement !  
amèneront-ils pour les Côtes-d'Armor

- **65** postes,
- **10** écoles,
- **230** classes ?????



Liaisons syndicales  
5, rue de Brest 22000 St Brieuc

### SOMMAIRE

- p. 2 : Éditorial
- p. 3 et 4 : Adresse du Congrès du SNUDI-FO 22 à tous les PE et AESH des Côtes-d'Armor
- p. 5 : La Sécu, elle est à nous ! On se battra pour la garder.
- p. 6 : Réunion le 13 novembre à St-Brieuc sur l'école inclusive
- p. 7 : Adhérez, réadhérez au SNUDI-FO des Côtes-d'Armor



- p. 8 : Réunions d'information syndicale organisées par le SNUDI-FO 22

### Liaisons Syndicales

Journal du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor 5,  
rue de Brest 22000 St Brieuc

Tél : 02 96 33 94 46 Fax : 02 96 61 71 36  
Directeur de publication : S. MOTTIER  
n°CPPAP : 0925 S 06344

ISSN : (Prix : 1€) Trimestriel  
Imprimé au siège du syndicat



Jeudi 10 octobre, le projet de loi de finances 2025 a été rendu public.

Celui-ci prévoit 4 000 suppressions de postes dans l'Éducation nationale pour la rentrée 2025 dont 3 155 dans le premier degré, cinq fois plus que les 650 postes déjà supprimés à la rentrée 2024 par l'ex-ministre Attal !

## Vers le retrait de 65 postes et la fermeture de 230 classes dans le 22 ?

En septembre 2024, ces 650 suppressions de postes au niveau national se sont traduites dans les Côtes-d'Armor par 13 retraits de postes, 46 fermetures de classes, 2 disparitions d'écoles, 2 suppressions de postes de remplaçants. Si les annonces de coupes dans le budget 2025 s'appliquent dans la même proportion que l'an passé à notre département, cela amènerait à un plan de 65 retraits de postes et à la fermeture d'environ 230 classes, 10 écoles, 10 postes de remplaçants. Une véritable saignée !

**Ces 3 155 suppressions de postes dans les écoles provoqueront une aggravation inédite de nos conditions de travail et des conditions d'apprentissage des élèves avec des classes toujours plus chargées, des enseignants toujours moins remplacés et des élèves en difficulté ou en situation de handicap toujours moins pris en charge !** Actuellement, 400 élèves des Côtes-d'Armor sont en attente de places en IME ou SESSAD, et de nombreux élèves sont sans l'accompagnement notifié. L'annonce du recrutement de 2 000 AESH supplémentaires ne compense pas l'annulation du financement de 4 600 équivalent emplois d'AED et AESH en février.

## Refus unanime de ce plan sanglant

Tous les enseignants, toutes les écoles subiraient les conséquences de ce budget d'austérité ! **Le SNUDI-FO 22 refuse cette saignée, exige l'annulation des suppressions de postes, la création des postes nécessaires, le recrutement d'enseignants et d'accompagnants en urgence afin d'assurer tous les remplacements nécessaires !**

Ce lundi 14 octobre, toutes les organisations syndicales "représentatives" de l'Éducation Nationale ont adressé à la ministre Genetet une **alerte sociale commune, avec menace de préavis de grève à compter du 4 novembre** si les négociations ne sont pas ouvertes dans les plus brefs délais, car selon elles "une ligne rouge a été franchie".

## La construction du rapport de force est à l'ordre du jour.

Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de la grève pour gagner.

## Le SNUDI-FO 22 appelle

**tous les collègues des écoles à se réunir,**

**à prendre position contre ce plan destructeur et à exiger son retrait,**

**à participer massivement aux réunions syndicales FO pour discuter des initiatives immédiates à prendre afin d'obtenir satisfaction sur les revendications, notamment le maintien de tous les postes.**



## Enquête carte scolaire du SNUDI-FO 22

L'administration demande aux directeurs de faire remonter leurs prévisions d'effectifs pour la rentrée 2025. Vous avez besoin d'une ouverture, vous refusez une fermeture ou une fusion, scannez le QRCode ci-contre ou rendez-vous sur le site <https://snudifo22.com> et complétez l'enquête pour obtenir toute l'aide du SNUDI.





## Adresse du Congrès du SNUDI-FO 22 à tous les PE et AESH du département

Le Congrès du SNUDI-FO des Côtes-d'Armor s'est déroulé mardi 1er octobre, à l'Union départementale FO à Saint-Brieuc, en présence de 24 délégués.

Après le complément au rapport d'activité présenté par le Secrétaire départemental, tous les collègues enseignants et AESH ont pris la parole, pour revenir sur l'action importante du syndicat pour défendre les collègues dans des situations où ils étaient en difficulté voire en danger, et soulevé différents sujets :

- **L'avalanche de fermetures de classes, la disparition d'écoles et la fermeture de postes de remplaçants.** La direction académique et la préfecture ont dès février 2024 annoncé que la carte scolaire prochaine sera tout aussi sanglante. Il y a un projet de supprimer 2000 écoles au niveau national. Le Congrès décide de préparer la nécessaire aide aux écoles, et d'organiser la mobilisation collective en faisant appel à tous les enseignants.
- **Les ravages occasionnés par l'inclusion systématique, qui met en danger les équipes enseignantes et les élèves.** Cette situation ne fait que démontrer la volonté du gouvernement de fermer les établissements sociaux et médico-sociaux dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive ! Le Congrès décide de faire un état de tous les témoignages, et sur la base de ces témoignages de demander audience à la direction académique, en appelant les collègues à se rassembler.
- **La multiplication des signalements via les fiches dans le registre santé et sécurité au travail.** Les collègues ont raison de faire remonter les situations, mais le constat est l'absence de réponse satisfaisante de l'administration.
- **Le secrétaire départemental du SNUDI-FO 22 est revenu sur le projet Macron-Guérini de destruction de la Fonction publique,** qui supprimerait les catégories A,B,C, instaurerait le salaire au mérite et lèverait « le tabou du licenciement ».
- **Le projet de loi du gouvernement qui permettrait aux personnels AESH de poursuivre leurs missions sur le temps méridien, en étant rémunérés par l'Éducation nationale.** Profitant de leur situation précaire et refusant de répondre à leurs revendications, le gouvernement demande donc aux AESH d'effectuer de nouvelles missions, ce qui dégradera encore leurs conditions de travail. Le Congrès du SNUDI-FO 22 a rappelé les revendications des AESH.
- **La loi Rilhac qui cherche à imposer des directeurs supérieurs hiérarchiques,** au lieu de répondre aux revendications des directeurs.
- **Les tentatives de la direction académique de remettre en cause les obligations de service des enseignants, en imposant les « constellations » ou des évaluations d'école.**
- **La présence des élus et représentants du SNUDI-FO 22 dans les écoles et leur détermination à défendre les situations individuelles des collègues.**

Le SNUDI-FO 22 est un syndicat qui reste un syndicat, et n'est pas un parti. Le Congrès ne s'est pas réuni afin de définir un grand projet politique pour l'école publique, mais pour définir les moyens d'exercer notre métier dans de bonnes conditions, ce qui alors se fera au plus grand profit de nos élèves.

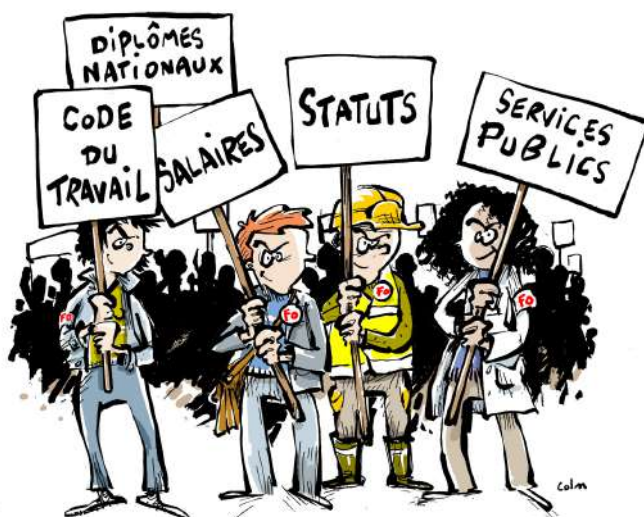
Nous avons agi sur cette ligne d'indépendance, notamment contre les plans de 45 fermetures de classes des deux dernières années, aidant chaque école à se battre, puis en organisant l'action collective, dans l'unité la plus grande possible.

**À tous ceux qui se reconnaissent dans les constats établis de la situation dans les écoles,**

**À tous ceux qui refusent la destruction – privatisation de l'école publique,**

**A tous ceux qui veulent défendre le statut général de la fonction publique, le statut particulier de PE, et qui veulent arracher un statut de fonctionnaire pour les AESH,**

**Rejoignez un syndicat qui reste un syndicat, un syndicat confédéré relié à l'ensemble des autres secteurs de salariés : **adhérez** au SNUDI-FO 22.**





**MEETING NATIONAL FORCE OUVRIÈRE  
POUR L'ABROGATION DE LA RÉFORME  
DES RETRAITES MACRON/BORNE**

**SAMEDI 26 OCTOBRE  
À LA MAISON DE LA MUTUALITÉ À PARIS**

Extrait de la **résolution unanime du CCN de Force Ouvrière réuni à Carcassonne les 24 et 25 septembre 2024** : « Pour obtenir satisfaction sur notre cahier de revendications, en particulier l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires, le CCN décide d'engager une campagne de mobilisation (assemblée de syndiqués, réunions publiques et meetings locaux, distributions de tracts, collages, etc.) avec organisation d'un meeting à caractère national à Paris avant le débat à l'Assemblée nationale. Parallèlement, le CCN mandate le Secrétaire général et le bureau confédéral pour proposer aux autres organisations syndicales l'action commune afin d'obtenir par la mobilisation - y compris par la grève - l'abrogation de la réforme des retraites. »

Pour faire face à un gouvernement qui annonce vouloir passer un nouveau cap d'austérité en réduisant tous les budgets de 60 milliards d'euros, avec pour seul secteur épargné, le budget militaire avec 3,3 milliards supplémentaires.

Pour faire face à une nouvelle attaque contre les droits et acquis sociaux des salariés et des fonctionnaires, d'une ampleur inégalée contre notre Sécurité Sociale, nos services publics.

Comme la Confédération FO a déjà su le faire, il s'agit d'ouvrir une perspective pour tous les travailleurs et avec eux organiser le nécessaire rapport de force afin de faire reculer le gouvernement Macron-Barnier.

**Abrogation de la réforme de retraites !**

**Augmentation générale  
des salaires et des pensions.**

**Maintien du Code  
des pensions civiles et militaires.**



**Le gouvernement s'acharne  
sur les fonctionnaires !  
Si nous ne les arrêtons pas,  
ils nous prendront tout !**

Dans le cadre du budget 2025 et des 60 milliards d'économies à réaliser sur le dos des salariés et des services publics, le gouvernement Macron-Barnier prévoit d'allonger de 1 à 3 jours le délai de carence pour les fonctionnaires et de réduire de 100 à 90% le traitement indiciaire perçu pendant des arrêts de maladie ordinaire.

Ainsi, après l'annonce de 4000 suppressions de postes à l'Education nationale, le ministre de la Fonction Publique parle de "responsabiliser les agents" ! Abject !

La FNEC FP-FO rappelle que c'est la politique menée par les gouvernements successifs qui est la principale responsable de la dégradation de la santé des agents : suppressions de postes, contre-réformes (inclusion systématique, évaluation PPCR...), absence de médecine de prévention... !

Cette mesure sur les arrêts maladie intervient au moment où va être discuté à l'Assemblée nationale un PLFSS 2025 qui prévoit les pires attaques contre la Sécurité sociale, notamment contre les arrêts maladie des salariés du privé. Une vraie « mesure d'égalité » serait l'abrogation des jours de carence dans le public comme dans le privé.

Pour maintenir les dizaines de milliards d'euros de cadeaux fiscaux et d'exonérations de cotisations sociales au patronat, le gouvernement va chercher ses économies ailleurs : dans les poches des malades, quitte à stigmatiser et culpabiliser les fonctionnaires ! Ce serait donc paupériser davantage les agents publics, après de nombreuses années de gel du point d'indice, et prendre le risque de voir des agents, pris à la gorge, venir travailler malades et se mettre encore davantage en danger.

Annulation des 4000 suppressions de postes, augmentation des salaires, abrogation de la réforme des retraites, retrait de toutes les mesures anti-sociales ! La FNEC FP-FO s'est adressée aux autres fédérations pour leur proposer de maintenir le préavis de grève (à compter du lundi 4 novembre 2024) et d'organiser ensemble la mobilisation nécessaire.

**La FNEC FP-FO appelle les personnels à se réunir dès la rentrée pour préparer la mise en échec de ces plans funestes par la mobilisation, la grève pour gagner !**



## Fiches du registre santé et sécurité au travail, souffrance au travail, réponses de la DSDEN

Le nombre de fiches SST depuis la rentrée scolaire de septembre 2024 est exponentiel et éloquent.

Cette explosion de fiches révèle la souffrance croissante des enseignants et des AESH au travail. Cette souffrance est le plus souvent liée à la scolarisation d'enfants qui ne vont pas bien, et qui nécessite une prise en charge par des réseaux d'aide, par des professionnels autres que l'enseignant de la classe ordinaire, mais dont ne dispose pas l'Éducation nationale.

L'abandon de ces élèves, et par conséquent, de tous les élèves et des personnels des classes concernées, provoque de plus en plus de dégâts. Halte au chaos et à la mise en danger des personnels et des élèves dans les établissements scolaires ! Chacun dresse le bilan terrible de la politique d'inclusion systématique mise en place depuis la loi Boisseau-Montchamp de 2005 qui nie le droit aux élèves en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire de bénéficier de conditions d'apprentissages adaptées à leurs difficultés et le droit d'accéder à des qualifications et à l'émancipation.

En effet, au 16 octobre, sur 121 fiches SST rédigées pour le primaire par des enseignants et des AESH, 110 relatent des faits de violence commis par des enfants de 3 à 12 ans. Ces écrits nous dévoilent les conditions de travail inadmissibles. Les familles veulent une prise en charge de leurs enfants, les enseignants veulent enseigner, les AESH veulent accompagner les élèves pour lesquels ils ont été recrutés, mais les différents contrats ne comportent pas la clause « *accepter de se faire taper, insulter, courir après les enfants, les contraindre physiquement...* ».

Les collègues qui rédigent ces fiches sont à bout et ne pourront guère en supporter davantage. Dans la plupart des classes du département, les collègues subissent des situations de violences qu'ils supportent jusqu'à ce qu'ils craquent, situations qui les empêchent d'enseigner et pour lesquelles, certains rédigent des fiches SST comme des appels au secours, et d'autres pas.

Des personnels sont au point de rupture.

**L'administration convoque les représentants à la F3SCT (anciennement CHSCT) à des groupes de travail autour de ces fiches. Le dernier a eu lieu jeudi 17 octobre.**

Quelles réponses à ces fiches, quelles solutions apportées par l'employeur ?

Les réponses des IEN (lorsqu'elles existent) témoignent de leur impuissance à résoudre ces problèmes de violence.

Quelles pistes de travail pour venir en aide à la profession ? Voici les propositions entendues lors du groupe de travail :

« - Une réaction rapide des IEN dont l'objectif serait de montrer l'attention portée aux professionnels par son employeur ?

- Des groupes de parole pour les enseignants et AESH ?

- Le recrutement de psychologues scolaires pour les enseignants et AESH ?

- Des discussions avec les professionnels de l'enfance, ARS, services sociaux, justice, préfecture, pour les enseignants et AESH ?

- La déscolarisation partielle ou totale des enfants ? »

**Pour le SNUDI-FO, les réponses à apporter sont claires : pour une scolarisation adaptée à chaque enfant**

- La défense de l'enseignement spécialisé et adapté, le maintien et la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, IME, ITEP, SESSAD...

- Le recrutement des AESH en nombre suffisant pour pouvoir respecter les notifications de la MDPH, leur formation, des AESH remplaçants...), un statut de fonctionnaire et un vrai salaire

- L'abandon des mesures prises dans le cadre de l'acte 2 de l'École inclusive, l'abandon des PAS (pôles d'appui à la scolarité permettant à l'Éducation nationale de mettre la main sur les notifications MDPH)

- Le recrutement de PE en nombre pour permettre d'alléger le nombre d'élèves par classe et non pas la suppression de 3155 postes sur le territoire national.

- L'arrêt des fermetures de classes et d'écoles.

**Pour discuter des revendications et des moyens d'obtenir satisfaction dans l'intérêt des élèves et des personnels, le SNUDI-FO 22 invite tous les AESH et PE à une**

### **RÉUNION**

**le mercredi 13 novembre à 14 heures,**

**Union Départementale FO 5 rue de Brest à ST-BRIEUC**



# RÉUNIONS D'INFORMATIONS SYNDICALES organisées par le SNUDI-FO des Côtes-d'Armor



**Venez nombreux,  
faites venir vos collègues.**



En application du décret 447 du 28.05.1982 et de la circulaire n° 2014-120 du 16.09.2014 des Réunions d'Information Syndicale (RIS) sont organisées pendant le temps de travail (9 h par an dont 3h pendant le temps d'enseignement). Chaque collègue peut se rendre à la RIS de son choix. Chaque collègue a le droit de participer à 3 RIS par année scolaire, et de les déduire des 18h d'animation pédagogique de son choix.

Mardi 12 novembre à partir de 17h30 : **PLÉHÉDEL** – École primaire

Jeudi 14 novembre à partir de 17h30 : **LOUDÉAC** – École maternelle Jules Verne

Mardi 19 novembre à partir de 17h30 : **SAINT-BRIEUC** – UD FO 5 rue de Brest

Jeudi 21 novembre à partir de 17h30 : **AUCALEUC** – École primaire

Mardi 26 novembre à partir de 17h30 : **PLOUARET** – École primaire

**N'HÉSITÉZ PAS À FAIRE REMONTER TOUTES VOS QUESTIONS,  
À SOLLICITER LA TENUE D'UNE RIS SUR VOTRE ÉCOLE.**

## Modèle d'avis d'absence à envoyer à l'IEN :

Madame/Monsieur l'Inspecteur/rice de l'Éducation Nationale,  
J'ai l'honneur de vous informer que je participe à la réunion d'information syndicale organisée par le SNUDI-FO le ... à 9h en application des articles 4 et 5 du décret 82-447 du 28 Mai 1982, de l'arrêté du 29 Août 2014 et de la circulaire n° 2014-120 du 16 Septembre 2014.  
Veuillez recevoir, Madame/Monsieur l'Inspectrice/eur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

- **Un droit syndical à utiliser sans retenue !** Chaque enseignant peut participer à des RIS sur le temps de travail, à raison de 3 réunions par année scolaire (soit 9h dans l'année). Formulaire (en PJ) à envoyer à l'IEN (jusqu'au jour de la RIS pour une RIS sur temps de classe).

- **Les enseignants peuvent déduire ces 3 heures de leurs obligations de travail annualisées** (48h de concertation en équipe, 18h d'animation/conférence pédagogique ou de formation en « constellations » ou 6h de conseil d'école) programmées ce même jour ou à une autre date.

- **L'IEN ne peut pas vous les refuser** sous prétexte que telle animation/conférence pédagogique ou telle réunion serait obligatoire ! Il suffit de le prévenir du choix de la concertation, de l'animation pédagogique ou de la formation en « constellations » que vous remplacez par la RIS.

Les RIS : Un droit qui ne s'use que si on ne s'en sert pas.



**À utiliser sans modération !!!**